

# RALLYE -SAFARI "LE DIAMANT"

Dimanche 3 juin 2018

## RÈGLEMENT

**Merci de prendre connaissance de ce règlement dans sa totalité.**

*Par la suite, vous pourrez utiliser ce menu afin d'accéder à un article précis pour une relecture*

[ARTICLE 1 : ORGANISATION](#)

[ARTICLE 2 : PROGRAMME – HORAIRES](#)

[ARTICLE 3 : PARTICIPANTS](#)

[ARTICLE 4 : ENGAGEMENT](#)

[4-1 Demande d'engagement :](#)

[4-2 Nombre maximal de participants :](#)

[4-3 : Droits d'engagement :](#)

[4-4 : Repas de midi :](#)

[4-5 : Remboursement :](#)

[ARTICLE 5 : CONTRÔLES ENGAGEMENT](#)

[ARTICLE 6 : PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE](#)

[ARTICLE 7 : ASSURANCES](#)

[ARTICLE 8 : DÉROULEMENT DU RALLYE](#)

[8-1 : Circulation motorisée :](#)

[8-2-1 : Parcours randonnée :](#)

[8-2-2 : Propriétés privées :](#)

[8-3-1 : Abandon :](#)

[8-3-2 : Assistance :](#)

[ARTICLE 9 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES  
RELATIVES AUX CONTRÔLES](#)

[9-1 : Carnet de contrôle :](#)

[9-2 : Contrôle de Passage \(CP\) :](#)

[9-2-1 : Contrôles de passage énigme :](#)

[9-2-2 : Contrôles de passage pinces :](#)

[9-2-3 : Moyens de contrôles :](#)

[9-2-4 : Contrôles de passage humains :](#)

[9-3 Tests de Sécurité Routière \(TSR\):](#)

[9-4 : Epreuves de maniabilité :](#)

[ARTICLE 10 : CLASSEMENT](#)

[ARTICLE 11 : LOTS](#)

[ARTICLE 12 : APPLICATION DU RÈGLEMENT  
ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE](#)

[ARTICLE 1 : ORGANISATION](#)

[↑ MENU](#)

La Fédération Française des Motards en Colère, section Antenne de l'Allier (FFMC03), association loi 1901, affiliée à la Fédération Française des Motards en Colère, organise le dimanche 3 juin 2018 un rallye-safari dénommé "Le Diamant".

"Le Diamant" est une randonnée touristique de navigation, de découverte du patrimoine avec des questions sur votre moyen de locomotion, son utilisation, de culture générale et de connaissances du patrimoine du Bourbonnais. Le parcours est tenu secret, il se déroule sur des routes ouvertes à la circulation, avec un total respect du code de la route et le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains, de respecter et ne pas perturber ni dégrader la faune et la flore.

"Le Diamant" fera l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de l'Allier et d'une information aux communes visitées.

"Le Diamant" n'est en aucun cas une épreuve sportive.

Il a pour finalité de permettre la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de l'Allier.

"Le Diamant" est organisé de façon à ce que chaque participant, quelque soit son âge et ses moyens de déplacement, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier. Les seules références à des contraintes horaires sont celles mises en place pour une bonne gestion de l'intendance et pour s'assurer du bon respect du code de la route de la part des équipages.

Il s'agit d'un rallye découverte sans aucune vitesse moyenne imposée.

Comité d'organisation : Les membres de la FFMC Antenne de l'Allier

Contact Chef du projet : **Philippe BESSON** coordinateur adjoint de la FFMC

Adresse et siège social de la FFMC03 :

ARTICLE 2 : PROGRAMME – HORAIRES

[↑ MENU](#)

"Le Diamant" représente un parcours d'une distance adaptée à chaque catégorie :

- pour les randonneurs environ 12 km en grande partie en sous-bois, routes et chemins communaux;
- pour les cyclotouristes approximativement 33 km sous différents décors;
- pour les véhicules motorisés d'environ 140 km répartis sur deux boucles équivalentes en distance.

Tous les circuits partiront du centre-bourg de la commune de Saint-Hilaire qui nous accueille.

Les itinéraires sont tenus secrets et dévoilés au départ du rallye. Ils seront décrits dans un road book.

Le départ sera donné devant le stade de Saint-Hilaire :

- heure de mise en place du parc de départ : 7h30
- briefing des équipages à partir de 8h00
- départ de la première étape : 8h30

**Tous les équipages devront impérativement être revenus sur le site de départ au plus tard à 17h00**

En aucun cas le rallye ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de chronométrage ou de rapidité dans l'exécution du parcours.

Pour les équipages motorisés, les départs sont donnés de manière échelonnée et circulent par groupes limités à 2 ou 3 véhicules, dans le respect du code de la route et sans entrave à la circulation routière. Des contrôles, secrets ou non secrets, seront implantés sur le parcours pour s'assurer du respect des consignes et réalisés par tous moyens à discrétion de l'Organisation.

**Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse**

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des communes traversées.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment du rallye la permanence de l'Organisation.

Tout participant devant quitter le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à la discrétion de l'Organisateur pour ramener les participants sur la bonne route.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

[↑ MENU](#)

Catégorie 1 : Randonneurs expérimentés et famille (2 parcours)

Catégorie 2 : Cyclotouristes

Catégorie 3 : Voitures

Catégorie 4 : Véhicules de collection

Catégorie 5 : Les 2 et 3 Roues Motorisés (2RM) à partir de 125 cm<sup>3</sup>

Catégorie 6 : Voiturettes (réservée aux résidents et au personnel de l'ESAT).

Tous les véhicules doivent être conformes au code de la route français, disposer d'un certificat de contrôle technique en cours de validité et couverts par une assurance à jour.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

[↑ MENU](#)

4-1 Demande d'engagement :

Les bulletins de participation sont disponibles à l'adresse suivante **à partir du 1er mars 2018 :**

Sur le site internet : [www.rallyelediamant.eu](http://www.rallyelediamant.eu)

Toute personne souhaitant participer à la première édition de "Le Diamant" doit envoyer au secrétariat de l'organisation **avant le 22/05/2018** (cachet de la poste faisant foi) les documents ci-dessous :

- le formulaire d'inscription joint au présent règlement dûment rempli;
- la charte environnementale et de bonne conduite signée;
- les droits d'engagement par chèque à l'ordre de **FFMC03** à envoyer à l'adresse ci-dessous :

**FFMC03 - Chevrotière - 03240 TRONGET**

La date de clôture des inscriptions est arrêtée au : **22/05/2018** (cachet de la poste faisant foi).

## **Aucune inscription ne sera acceptée sur place.**

Le fait de s'inscrire pour participer à cet événement implique obligatoirement le fait d'accepter en totalité son règlement et son organisation. Le comité organisateur est la seule entité apte à décider, à donner une appréciation ou à modifier le parcours selon les circonstances et les imprévus.

### 4-2 Nombre maximal de participants :

[↑ MENU](#)

Le nombre total de personnes participantes, enfants compris, est limité à 600 personnes pour des raisons d'intendance et de sécurité. Le comité d'organisation sera seul juge à accepter ou à refuser les candidatures sans avoir à en justifier les raisons.

### 4-3 : Droits d'engagement :

Les droits d'engagement sont fixés à 5,00 € pour les voitures, 4,00 € pour les motos (4,00 € pour un couple avec chacun sa moto), 4,00 € pour les voiturettes plus le prix du repas de 14,00 € par personne adulte et de 8,00 € par enfant de moins de 12 ans. Un seul engagement par véhicule ou par famille ou par couple (motos).

Pour les vélos, les droits d'engagement sont fixés à 2,00 € par vélo ou 4,00 € dans le cas d'une famille avec 4 vélos maximum, ou d'un couple, plus le prix du repas de 14,00 € par personne adulte et de 8,00 € par enfant de moins de 12 ans. Un seul engagement par véhicule, par famille ou par couple.

Pour les piétons, les droits d'engagement sont fixés à 2,00 € par randonneur ou 4,00 € par couple ou pour un groupe de 4 personnes maximum dans le cas d'une famille, plus le prix du repas de 14,00 € par adulte et de 8,00 € par enfant de moins de 12 ans. Un seul engagement par marcheur, par famille ou par couple.

Ces droits comprennent :

- le bracelet à usage unique à chaque participant qui doit être visible tout au long des épreuves et attaché au poignet et qui donnera droit au repas méridien ;
- un road-book adapté au circuit concerné ;
- le café-croissant d'accueil ;
- le déjeuner ;
- un en-cas à la pause du matin ;
- récompenses.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des repas par **chèque à l'ordre de "FFMC03"** ou en numéraire, un reçu vous sera remis sur place dans ce cas.

### 4-4 : Repas de midi :

[↑ MENU](#)

Dans l'engagement au rallye, la participation au repas du midi est comprise et elle est obligatoire, des repas enfants (moins de 12 ans) ainsi que des repas de substitutions sont prévus, **uniquement** pour les personnes ayant des allergies d'ordre alimentaire. Il suffira juste de le signaler sur le bulletin d'inscription, aucune modification de dernière minute ne sera acceptée.

### 4-5 : Remboursement :

Aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération après la date de clôture des inscriptions, excepté dans les situations de force majeure suivantes : maladie, blessure(s) grave(s), décès du participant ou d'un membre direct de la famille, une panne avérée et attestée du véhicule inscrit. Un justificatif de maladie ou de décès pourra être demandé pour toute demande de remboursement des frais d'inscription et de repas après la date prévue au présent règlement.

## ARTICLE 5 : CONTRÔLES ENGAGEMENT

[↑ MENU](#)

Des contrôles administratifs permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier sur place, le conducteur devra être en mesure de présenter à l'Organisation :

- son permis de conduire valide, voire celui de son accompagnateur s'il est susceptible de conduire ;
- l'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord ;
- les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette

du contrôle technique en cours de validité.

## ARTICLE 6 : PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

[↑ MENU](#)

Par le seul fait de leur inscription, s'ils n'ont pas déclaré leur opposition par écrit, les participants autorisent les organisateurs de "Le Diamant" à utiliser leur nom, leur image ainsi que celle de leur moyen de déplacement pour toute action promotionnelle, ou de relation publique sans que cela leur confère quelque droit que ce soit à rémunération ou indemnisation.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur véhicule, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux, politique, syndical ou religieux;
- ne soient pas contraires aux dispositions légales en vigueur;
- n'empêchent pas la visibilité des conducteurs à travers les vitres du véhicule.

Pour les voitures, une affiche, format A4 "Le Diamant" vous sera fournie pour que vous l'apposiez sur la vitre arrière afin d'indiquer aux autres usagers n'étant pas du rallye, qui vous suivraient, que vous êtes en recherche de votre chemin ou d'indices pour une meilleure mise en sécurité et de la fluidification de la circulation.

## ARTICLE 7 : ASSURANCES

[↑ MENU](#)

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile de l'Organisation, des bénévoles ainsi que celle de tous les participants pour la durée de la manifestation.

Le participant reste seul responsable des dégâts physiques pouvant arriver à lui-même, à ses passagers ainsi qu'à des tiers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient donc aux participants de vérifier auprès de leurs assurances que leurs contrats couvrent l'utilisation de leur véhicule dans le cadre du rallye touristique. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour se couvrir contre les risques inhérents à ce rallye et de prendre toute disposition pour couvrir le conducteur, les éventuels passagers et les tiers en cas d'accident ou d'incident car c'est bien l'assurance personnelle du propriétaire du véhicule engagé qui couvrira en cas de besoin.

## ARTICLE 8 : DÉROULEMENT DU RALLYE

[↑ MENU](#)

### 8-1 : Circulation motorisée :

Les départs seront échelonnés, les participants utilisant des véhicules motorisés rouleront non groupés dans le respect du code de la route et sans entrave à la circulation.

Tous les participants recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement : cartes, road book, carnet de contrôle, règlement, etc.

Pendant toute la durée du rallye, les participants devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation. Tout participant ne se conformant pas à ces prescriptions, se verra infligé des pénalités à la discrétion des organisateurs pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale et définitive.

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation ou tout comportement abusif entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Les participants devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations, de zones habitées ou de rencontres avec d'autres manifestations (randonnées, fêtes ...)

Tout participant sur le point d'être doublé, doit largement faciliter le passage dès que le profil de la route le permet. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion du rallye.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'Organisation, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

### 8-2-1 : Parcours randonnée :

[↑ MENU](#)

Ouvert aux randonneurs, aux familles qui souhaitent découvrir la commune de Saint-Hilaire à leur rythme et sans compétition basée sur la rapidité.

Il est ouvert aux randonneurs mineurs de plus de 14 ans non accompagnés d'un adulte (avec obligatoirement une autorisation parentale). Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés par un adulte ayant autorité sur le jeune.

### 8-2-2 : Propriétés privées :

[↑ MENU](#)

Les participants devront respecter les propriétés privées. Il est interdit de couper au plus court dans les parcelles privées (jardins, cour, bois, champs, chemins ...). Les itinéraires seront tracés en conséquence.

### 8-3-1 : Abandon :

Si un participant interrompt l'épreuve pour quelque raison que ce soit au cours d'une section, il pourra reprendre le départ de la suivante mais ne seront comptabilisés que les points acquis précédemment plus ceux à venir.

En cas de panne ou d'abandon, le participant a l'obligation de prévenir l'organisation.

### 8-3-2 : Assistance :

L'assistance mise en place par l'organisateur peut venir en aide à un équipage en difficulté.

## ARTICLE 9 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

### 9-1 : Carnet de contrôle :

[↑ MENU](#)

Chaque équipage recevra au départ de chaque étape, un carnet de contrôle qu'il devra faire viser ou l'auto-valider aux différents points de contrôles. Ce carnet de contrôle servira également à noter les contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire (voir article 9-2) et les réponses données aux questions posées.

L'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité des participants. Toutes les annotations portées sur les carnets de contrôle devront l'être de manière indélébile. Toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité pour CP manqué.

En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis à l'Organisation pour procéder à l'annulation de sa participation puis il sera rendu au participant avant de quitter le site.

### 9-2 : Contrôle de Passage (CP) :

[↑ MENU](#)

Les contrôles de passage, disséminés tout au long du parcours, permettent de vérifier le passage effectif sur le bon itinéraire. Tout contrôle absent sera pénalisé.

### 9-2-1 : Contrôles de passage énigme :

À ces contrôles, les participants doivent répondre à la question posée sur la fiche-question installée par l'organisateur et reporter la réponse sur le carnet de contrôle dans la première case libre en respectant la numérotation des cases. Ces panneaux sont tous identiques de forme et toujours placés de manière visible au droit de l'emplacement indiqué par le road book.

### 9-2-2 : Contrôles de passage pincés :

À ces contrôles, les participants doivent poinçonner leur carnet de contrôle avec la pince fixée sur le piquet puis répondre à la question posée par un membre de l'organisation ou à la fiche-question installée par l'organisateur et reporter la réponse sur leur carnet de contrôle dans la première case libre en respectant la numérotation des cases. Ces panneaux sont tous identiques de forme et toujours placés de manière visible au droit de l'emplacement indiqué par le road book.

### 9-2-3 : Moyens de contrôles :

[↑ MENU](#)

Il est bien entendu que tous ces moyens de contrôles devront rester en place et en parfait état à la disposition des autres participants et que toute infraction (cache, destruction...) ou substitution de ces éléments entraînera systématiquement l'exclusion de l'équipage qui en sera l'auteur.

Si vous constatez une absence ou un mauvais fonctionnement du matériel, vous en informerez immédiatement les organisateurs, par téléphone ou physique, afin d'y remédier le plus rapidement possible.

### 9-2-4 : Contrôles de passage humains :

À ces contrôles humains, les participants doivent présenter leur carnet de route pour validation (tampon, signature, pincés...) et répondre à la question posée par un membre de l'organisation et reporter la réponse sur leur carnet de contrôle dans la première case libre en respectant la numérotation des cases.

### 9-3 Tests de Sécurité Routière (TSR):

[↑ MENU](#)

Des TSR sont installés sur l'ensemble du rallye. Dans les TRS, des Contrôles de Sécurité Routière

(CSR) sont disposés et leurs emplacements ne sont connus que des organisateurs.

Les TSR à but multiples :

- contrôler le strict respect du code de la route particulièrement la vitesse maximale des participants;
- réduire les gênes potentielles aux riverains;
- éviter une perturbation du trafic;
- éviter les regroupements importants des participants en convoi;
- fluidifier la circulation.

9-4 : Epreuves de maniabilité :

[↑ MENU](#)

Lors de la pause méridienne, des épreuves adaptées à chaque catégorie de véhicules se dérouleront sur le site et seront prises en compte dans le décompte des points pour le classement final. Tous les enfants pourront également participer à des jeux ou à des exercices adaptés à leurs âges.

ARTICLE 10 : CLASSEMENT

Le classement s'effectuera par catégorie visée à l'article 3.

Les points seront affectés au nombre de points de passages obligatoires visés et des réponses exactes liées à ces points de passage obligatoires ainsi qu'aux épreuves de maniabilité.

ARTICLE 11 : LOTS

[↑ MENU](#)

La remise de lots s'effectuera par catégories visée à l'article 3; elle aura lieu à partir de 17h30.

Une cérémonie protocolaire, d'une durée très courte, sera organisée pour récompenser les 3 premiers de chaque catégorie par des lots de valeur conséquente.

Un lot toute catégorie sera également décerné.

Les autres prix seront donnés hors cérémonie.

ARTICLE 12 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

De par son engagement au rallye "Le Diamant", chaque participant accepte les termes du présent règlement en ne perdant pas de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale et non sportive organisée par des bénévoles qui cherchent à améliorer la qualité et la convivialité, et cette acceptation décharge l'Organisation ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'Organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de cet événement.

L'Organisation se donne le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme du rallye découverte ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent et ce, sans avoir de justificatif à donner.

**Les organisateurs et les bénévoles vous souhaitent de passer un bon moment entre ami(e)s ou en famille, en toute convivialité; c'est le premier rallye que nous organisons, merci de votre compréhension si tout n'est pas parfait et surtout nous vous rappelons que ce n'est pas une course, soyez prudents car vous êtes nombreux à circuler sur le même secteur qui est ouvert également à la circulation.**

**BON RALLYE ET BON DIMANCHE A TOUTES, A TOUS, ADULTES ET ENFANTS.**

*Les organisateurs de la FPMC03.*

[↑ MENU](#)